

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du jeudi 19 avril 2018

Présidée par Monsieur Serge FAGUET, Maire.

Étaient présents: Mme ALLORENT Véronique, Mme CENDRES Magali, Mme LAFON Angélique, Mme MOINE Dominique ; M. AYMES Marc, M. BARDOU Christian, M. BONNET Alain, M. FAGUET Serge, M. MAIO Sébastien, M. PUECH Thierry.

Absente excusée: Mme ROUQUETTE Célimène.

Secrétaire de séance : M. BARDOU Christian.

✓ **Approbation du compte-rendu du 13/12/2017**

Les conseillers municipaux approuvent le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2017. Le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2018 sera approuvé lors du prochain Conseil municipal.

✓ **Projet d'ombrières photovoltaïques**

M. Jérôme DIEU-RENARD (groupe RES) présente au Conseil municipal un projet d'installation d'ombrières photovoltaïques sur le grand parking du stade (2000 modules sur 5400 m² et une production annuelle estimée à 1 250 MWh). Un éclairage des places de parking sous les panneaux est prévu, ainsi que l'installation de gouttières pour la récupération des eaux pluviales. Toutefois, il faudra enlever les 5 mats d'éclairage public existants et signaler le projet auprès de notre assureur.

Après une promesse de bail (d'une durée d'environ 3 ans, le temps du dépôt des dossiers administratifs), un bail de 28 ans serait signé avec la commune, et un loyer de 5 000 €/an/ mW serait versé par la société RES à la commune. Si le Conseil délibère favorablement, un permis de construire sera déposé puis la société saisira la commission de régulation de l'énergie. Si la commission sélectionne la société, celle-ci étudiera alors les possibilités techniques et financières de raccordement au réseau public d'électricité. L'installation des panneaux se fait rapidement (1 mois de travaux environ).

Les panneaux ne nécessitent pas d'entretien particulier et la société RES connaît en temps réel la production de chaque panneau et intervient rapidement si une maintenance est nécessaire. En cas de cessation d'activité, la société, via une caution de démantèlement souscrite auprès de son assureur, procède à l'enlèvement des panneaux. Tous travaux et financements seraient à la charge de la société. Un débat sera ouvert lors du prochain conseil.

✓ **Vote des comptes administratifs 2017**

* Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget communal 2017 qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	168 131,29 €	Dépenses	435 772,36 €
Recettes	283 325,62 €	Recettes	241 106,95 €
Excédent	115 194,33 €	Déficit	194 665,41 €
Résultat de clôture	363 835,50 €	Résultat de clôture	- 164 203,62 €

(dont RAR en dépenses de 33 000 € et RAR en recettes de 191 723 €)

Hors présence du Maire, sous la Présidence de M. Marc AYMES, Premier Adjoint, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2017. **(Délibération 2018_D03)**. Les conseillers délibèrent à l'unanimité les restes à réaliser de 2017. **(Délibération 2018_D05)**

* Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget lotissement 2017 qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	32 425,30 €	Dépenses	0 €
Recettes	32 425,30 €	Recettes	0 €
Résultat	0 €	Résultat	0 €
Report 2016	0 €	Report 2016	0 €
Résultat de clôture	0 €	Résultat de clôture	0 €

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du jeudi 19 avril 2018

Hors présence du Maire, sous la Présidence de M. Marc AYMES, Premier Adjoint, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget lotissement 2017. **(Délibération 2018_D04)**

✓ **Approbation des comptes de gestion 2017**

Le Conseil Municipal examine les comptes de gestion 2017 dressés par le receveur municipal de la commune, Monsieur Christian Baulés.

Étant conformes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2017 du budget communal et lotissement.

(Délibération 2018_D06)

✓ **Vote des budgets primitifs 2018**

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité le budget primitif communal 2018 comme suit :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	581 741,88 €	Dépenses	632 956,50 €
Recettes	581 741,88 €	(dont RAR	33 000 €)
		Recettes	632 956,50 €
		(dont RAR	191 723 €)

(Délibération 2018_D07)

✓ Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité le budget primitif lotissement 2018 comme suit :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	33 000 €	Dépenses	0 €
Recettes	33 000 €	Recettes	0 €

(Délibération 2018_D08)

✓ **Vote des taux d'impôts locaux 2018**

Le conseil municipal délibère à l'unanimité le maintien des taux d'imposition des quatre taxes locales pour l'exercice 2018 comme suit :

- Taux de la taxe d'habitation : 10,28 %
- Taux de la taxe foncière bâti : 6,67 %
- Taux de la taxe foncière non bâti : 58,60 %
- Taux de la C.F.E : 20,21 % **(Délibération 2018_D09)**

✓ **Subventions aux associations**

Monsieur le Maire donne le détail des dossiers de demande de subvention reçus. Par ailleurs, le Maire expose que suite à une erreur matérielle les subventions de l'ADMR et de Génération Mouvement au titre de l'année 2017 non pas été versées en 2017 et propose de régulariser ces sommes en 2018.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité l'attribution des subvention de fonctionnement aux associations pour l'année 2018 comme suit :

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du jeudi 19 avril 2018

- ADMR de Laboutarié : 305 € au titre de 2017 + 305 € au titre de 2018 = 610 €
- Génération Mouvement St Julien du Puy- Montdragon-St Genest de Contest : 200 € au titre de 2017 + 200 € au titre de 2018 = 400 €
- FNACA de Lautrec : 50 €
- FJEP Badminton : 350 €
- FJEP Gymnastique : 350 €
- FJEP Randonnée : 350 € + 100 € de subvention de projet
- FJEP Vide grenier : 350 €
- Wifi Saint Julien : 350 € + 100 € de subvention de projet
- OMSJ : 350 €
- ACCA Chasse : 350 € + 100 € de subvention de projet
- Comité des fêtes : 350 € + 100 € de subvention de projet
- Rustines et Buisson Noir (VTI) : 350 € + 100 € de subvention de projet **(Délibération 2018_D10)**

✓ Projet de lotissement sur les terrains de la famille Fau

Le Maire informe le Conseil du projet de terrains à lotir à La Pauquié. Le lotisseur doit d'abord étudier la possibilité de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Le Maire prononce la clôture de la séance.